

# COMMUNE DE SEMERIES

## PROCES VERBAL SEANCE du Conseil Municipal

DU JEUDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 Juin, à 18 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sémeries, convoqué le 27 Mai 2023 à la mairie de Sémeries

Président : Monsieur Hervé LASPALAS, Maire

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 13**

**Présents : 10**

**Votants : 12**

### **Convocation faite le 27 Mai 2023**

**Etaient Présents** : LASPALAS Hervé, DESCAMPS Daniel, FALEMPIN Philippe, DEQUESNE Philippe, MINET Charlotte, BEAUSSART-CAFFIAU Catherine, GOULART Thibaut, BETRY Marie-Annick, QUILICO Antoine, VANDERSTEENE Sébastien

**Procuration** : Mme Isabelle PISTERS a donné pouvoir à MINET Charlotte, Mr Ernesto PERALES AQUINO a donné pouvoir à Monsieur Hervé LASPALAS

**Etaient absente** : Séverine FOSTIER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.  
Monsieur FALEMPIN Philippe est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **L'ordre du jour était le suivant :**

## **N° 1 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

Vu le décret n°2023-257 du 6 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs paru au journal officiel du 8 avril 2023,

Vu la circulaire préfectorale et l'instruction IOMA2308397 J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour le renouvellement des sénateurs, dont les élections se dérouleront le 24 septembre 2023,

Vu la circulaire préfectorale du 12 mai 2023 concernant le calendrier, les imprimés pour les opérations préparatoires, la convocation du conseil municipal, les candidatures, le déroulement du vote et la transmission des résultats et leur notification,

Vu l'article L 288 du code électoral

Monsieur le maire a ouvert la séance.

Monsieur Philippe FALEMPIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal et a constaté que la condition de quorum était remplie,

Le bureau électoral présidé par le Maire comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents soit : Mr Daniel DESCAMPS, Mr Philippe DEQUESNE, Mme Charlotte MINET et Mr Antoine QUILICO ;

### **ELECTIONS DES DELEGUES**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués.

La majorité absolue est de 7 ;

Au premier tour les candidats suivants ont obtenu les suffrages :

Monsieur PERALES AQUINO Ernesto : 12

Monsieur GOULART Thibaut : 12

Monsieur DESCAMPS Daniel : 11

**Ils ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.**

### **ELECTIONS DES SUPPLEANTS**

Le conseil municipal a procédé à l'élection des suppléants.

La majorité absolue est de 7.

Au premier tour les candidats suivants ont obtenu les suffrages :

Monsieur DEQUESNE Philippe : 12

Monsieur VANDERSTEENE Sébastien : 12

Monsieur FALEMPIN Philippe : 12

**Ils ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.**

Le secrétaire de Séance,

Philippe FALEMPIN

Le Maire,

Hervé LASPALAS